

## **AIDES TECHNIQUES D'APPEL** **ET AIDES TECHNIQUES AUDIOVISUELLES**

*Monsieur J.-F. IABES*  
*FNSF - 254, rue Saint- Jacques - 75005 Paris*

### **AIDES TECHNIQUES D'APPEL**

- a) La famille, les enfants.
- b) Le chien dressé.
- c) Appel lumineux.

- Autrefois, sonnette à cordes avec chiffons.
- Maintenant, installation électrique : pour téléphone, porte d'entrée, avertisseur de fumée, cris de bébés, réveils, clôture...
- Aux USA, ces installations sont plus perfectionnées (avertisseur portable, émetteur, récepteur sans fil) et moins chères car fabriquées sur grande échelle.
- Défauts : coût- remboursement limité aux économiquement faibles.

### **AIDES AUDIOVISUELLES**

#### **Antiope et bientôt Ceefax**

- information par Télétexte ;
- sous- titrage.

Ce qu'il manque :

- sous -titrage des informations en direct ;
- débats à l'Assemblée (les débats des textes de lois sont un droit légitime) ;
- débats culturels (Apostrophes).

#### **Minitel (remplace le téléphone)**

Défauts :

- coût ;
- appareil fabriqué dans un but télématique ;
- 90 % des services publics ne sont pas branchés (pompiers et police à Paris) ;
- les PTT ne laissent pas de minitel dans leurs offices alors qu'ils sont les fournisseurs ;

Dans un proche avenir : le visiophone (pour les sourds gestuels).

## **AMENAGEMENT INTERIEUR**

Structures permettant de plus larges espaces visuels.

Baies vitrées, cuisine à cloison abattante, jeux de miroirs (Myriam Seller ADPL, Prix de la Fondation de France 89).

## **INTERPHONE D'IMMEUBLE**

Disparition des concierges.

Certains co-proprétaires acceptent l'achat de caméra intérieure à circuit fermé.

Solution : imposer aux constructeurs l'installation de systèmes électriques pour la pose éventuelle de caméra à la porte d'entrée (frais de 20 000 F à 30 000 F à partager entre les co-proprétaires).

Retard de la France par rapport aux autres pays industriels.

La surdit  est un handicap mal connu, d'o  le d sint r t de l'Etat (les lois en faveur des sourds sont quasi inexistantes).

Des lois existent dans certains pays de la CEE, pas dans d'autres, d'o  l'int r t de la FNSF   participer aux travaux du Secr tariat CEE des sourds en vue d' laborer des lois communes en pr vision de 1992 :

- remboursement   100 % des aides techniques ;
- obligation d'installation de signaux d'alarme dans les chambres d'h tel ;
- obligation de tableaux lumineux dans les gares, m tros, a roports...

C'est pour une politique de plus en plus l gislative que la FNSF se bat afin de faire admettre les droits l gitimes des sourds.